NANTES MÉTROPOLE

Pôle Nantes Centralité

Marché de fourniture

Fourniture de matériaux pour les travaux de gros œuvre

Groupement de commandes Nantes Métropole – Ville de Nantes

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Procédure formalisée

Procédure entièrement dématérialisée depuis https://marchespublics.nantesmetropole.fr

La date limite de remise des offres est indiquée dans l'avis d'appel public à la concurrence (A.A.P.C.)

Un visite facultative pourra être réalisée par les candidats (*cf.* art. 1.1) L'offre devra comporter des échantillons (*cf.* art. 4.2)

ARTICLE 1 - Objet de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation porte sur la fourniture de matériaux pour les travaux de gros œuvre en groupement de commandes pour Nantes Métropole et la ville de Nantes.

Ces fournitures destinées aux travaux d'entretien du domaine public du territoire de Nantes Métropole et de la ville de Nantes, seront utilisés, à titre principal :

- D'une part, par les équipes techniques de voirie des pôles de proximité de la Métropole et par la Direction du cycle de l'eau (DCE) de Nantes Métropole,
- Et, d'autres part, par la Direction nature et jardins (DNJ) et par la Direction atelier, exploitation, énergie, livraison et évènementiel (DAEELE) de la ville de Nantes.

Tous les autres services de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes sont amenés à commander, à titre subsidiaire, dans le cadre du présent accord-cadre.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande.

Visite facultative

Dans le cadre de cette consultation, et bien que cela ne soit en rien une obligation, les candidats peuvent procéder à une visite des lieux d'exécution des prestations et notamment afin de s'assurer de la compatibilité des blocs de sécurisation (empilement et emboîtement des blocs (cf : article 2.1 du CCTP du lot n°02 « fourniture de matériaux béton pour la voirie »)).

Les visites facultatives auront lieu le mardi 14 mai 2024 et le jeudi 16 mai 2024 de 08h30 à 11h00 et de 14h00 à 16h00 à l'adresse suivante :

Centre technique de la Janvraie 95, rue des frères Amieux 44100 Nantes

Les candidats prendront préalablement contact avec :

DOYEN Florent 02.28.03.47.64 06.85.03.53.78

1.2 - Mode de consultation

Procédure formalisée soumise aux articles R. 2161-2 et suivants du code de la commande publique.

1.3 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en deux lots décomposés de la manière suivante :

Lot	Intitulé
Lot n° 01	Fourniture de matériaux de construction
Lot n° 02	Fourniture de matériaux béton pour voirie

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Néanmoins, un même soumissionnaire pourra se voir attribuer plusieurs lots.

Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

L'accord-cadre est dénué tout minimum, mais est assorti, d'un montant maximum arrêté, pour toute la période contractuelle, comme suit :

Pour les services de Nantes Métropole et de la ville de Nantes :

Lot	Intitulé	Montant maximum sur 4 ans
Lot n° 01	Fourniture de matériaux de construction	652 000,00 € HT (dont 586 000,00 € HT pour Nantes Métropole et 66 000,00 €HT pour la ville de Nantes)
Lot n° 02	Fourniture de matériaux béton pour voirie	340 000,00 € HT (dont 308 200,00 € HT pour Nantes Métropole et 31 800,00 € HT pour la ville de Nantes)

<u>1.4 – Groupement d'entreprises</u>

L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

1.5 - Nomenclature

Famille – nomenclature achats interne	MAF10 – Matériaux de construction	
Codes CPV	44113000-5 – Matériaux de construction routière	
	44113700-2 – Matériaux de réparation routière	
	44113900-4 – Matériaux d'entretien routier	

ARTICLE 2 - Conditions de la consultation

2.1 - Durée - Délais d'exécution

La durée du marché est de quatre ans ferme et prendra effet à compter de la date de sa notification.

2.2- Variantes facultatives et obligatoires

Le choix par l'acheteur de retenir une variante (quelle soit facultative ou obligatoire) découlera strictement de l'application des critères d'attribution visés à l'article 5 ci-dessous qui permettra de considérer qu'elle est économiquement la plus avantageuse parmi l'ensemble des offres de base et des variantes (facultatives et obligatoires) présentées.

2.2.1 – Variantes facultatives (à l'initiative du candidat)

Les variantes à l'initiative du candidat ne sont pas acceptées.

2.2.2 – Variante obligatoire - Prestation technique alternative (au sens de l'art. R. 2151-9 du code de la commande publique)

Aucune Prestation technique alternative (P.T.A.) - variante obligatoire n'est prévue.

2.3- Prestation supplémentaire éventuelle

Aucune Prestation supplémentaire éventuelle (PSE) n'est prévue.

2.4- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 5 mois à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 3 – Contenu du dossier de consultation (DCE)

Le DCE contient les pièces suivantes :

- x Le présent Règlement de consultation (RC),
- x L'Acte d'engagement (AE) propre à chaque lot et ses annexes dont notamment :
 - L'annexe n°01 à l'acte d'engagement relative à la remise des prix sur l'extrait de(s) catalogue(s) et marques de produit en lien avec l'objet du marché,
- x Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP), commun à l'ensemble des lots,
 - x Le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) propre à chaque lot,
 - **x** Le Bordereau des prix unitaires (BPU), valant d'un Détail quantitatif estimatif (DQE), propre à chaque lot,
 - x Le récépissé relatif à la remise des échantillons,

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 4 - Présentation des candidatures et des offres électroniques

Les candidatures et les offres des concurrents seront rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en langue française et exprimées en EUROS.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces listées aux articles suivants.

L'acheteur procède à **l'examen des offres avant celui des candidatures,** conformément à l'article R. 2161-4 du code de la commande publique. Dès lors, l'acheteur ne procède à l'analyse de la candidature que du seul titulaire pressenti, cette vérification s'effectuant au plus tard avant l'attribution du marché.

En application de l'article R. 2144-7 du code de la commande publique, si l'opérateur économique concerné ne satisfait pas aux conditions de participations fixées, ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuves, les compléments ou les explications demandées, sa candidature est déclarée irrecevable et son offre est éliminée. Le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est alors sollicité pour produire les documents nécessaires.

4.1 - Contenu de la candidature électronique

Pièces à remettre au titre de la candidature (aucune signature n'est exigée à ce stade)

Renseignements relatifs à la situation juridique et la capacité économique / financière du candidat

Formulaire DC1* (Lettre de candidature), que la candidature soit présentée à titre individuel ou en groupement

Renseignements relatifs à la capacité économique / financière du candidat

Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des 3 derniers exercices disponibles

Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle et aux capacités techniques et professionnelles

Effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années

Références du candidat effectuées au cours des 3 dernières années : montant, date, nature des prestations/travaux réalisés et identité du client (privé ou public).

Le candidat peut présenter sa candidature, accompagnée de l'ensemble des informations décrites dans le tableau ci-dessus) sous la forme du Document Unique de Marché Européen (DUME) prévu à l'article R. 2143-4 du code de la commande publique.

Les candidats peuvent par ailleurs bénéficier des dispositions des articles R. 2143-13 et R. 2143-14 du code de la commande publique.

Enfin, un candidat qui ne disposerait pas, à titre individuel, des capacités suffisantes à la réalisation du marché est libre de faire valoir (en les prouvant) les capacités d'autres entités, soit notamment en répondant en groupement, soit en présentant un ou plusieurs sous-traitants. Dans ce dernier cas, le candidat apportera, par tout moyen approprié, la preuve qu'il disposera effectivement, en cas d'attribution, des moyens de ce ou ces sous-traitants. Cette preuve peut notamment prendre la forme d'un engagement écrit de ce ou ces derniers.

4.2 - Contenu de l'offre électronique

Pièces à produire au titre de l'offre (aucune signature n'est exigée à ce stade)

L'Acte d'engagement (A.E.) et ses annexes, <u>dûment complété</u> par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat,

L'annexe n°01 à l'acte d'engagement, relative à la remise des prix sur l'extrait de(s) catalogue(s) en lien avec l'objet du marché, dûment complétée,

Le(s) catalogue(s) de fournitures et/ou marques de produit en lien avec l'objet du marché, en cours de validité et avec les prix publics

En cas de déclaration de sous-traitance, un formulaire DC4 (www.economie.gouv.fr) dûment renseigné

Le Bordereau des prix unitaires (BPU) valant Détail quantitatif estimatif (DQE), dûment complété (il est précisé que le DQE est dénué de toute valeur contractuelle et n'a d'autre finalité que celle de permettre le jugement des offres)

Ce document sera impérativement déposé en format modifiable.

^{*}disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr

La note environnementale où le candidat précisera les actions mises en œuvre, dans le cadre de l'exécution du marché, relatives à la réduction de l'impact environnemental (réduction des emballages, réemploi des emballages, véhicules mis en place pour les livraison (Crit'air, normes, motorisation), la démarche pour optimiser les livraisons, sensibiliser et former les conducteurs à l'éco-conduite,...)

Les fiches techniques relatives aux fournitures,

Le récépissé de remise d'échantillons dûment complété, signé et contresigné par un représentant de Nantes Métropole

Les échantillons suivants pour le lot n°01 « Fourniture de matériaux de construction » :

- Article n°10 : Mortier à prise très rapide pour le scellement des mobiliers urbains, sac de 25 kg ;
- <u>Article n°13</u>: Mortier pour la pose des pavés et des dalles, spécial voirie, soumis à la circulation.
 Résistant trafic lourd. Réouverture au trafic rapide. Granulométrie max 1,6mm Résistance en compression à EN 196-1 :

Rc 5 heures 2 N/mm²
Rc 24 heures 25 N/mm²
Rc 28 jours 55 N/mm²
Flexion 3 points (selon NF EN 12 390-5):
24 heures > 4 N/mm²
7 jours > 6,5 N/mm²
Ref T905 - Gris – Sac de 25kg;

Article 14: Mortier pour le jointoiement des pavés et des dalles, spécial voirie, soumis à la circulation – Résistance aux cycles Gel – Dégel étanche à l'eau et haute résistance mécanique.

Résistance en compression - EN 196-1 :

Dosage à 2,5 l. / sac de 25 kg => 1 jour : 37 N/mm² Dosage à 2,5 l. / sac de 25 kg => 7 jours : 75 N/mm² Dosage à 2,5 l. / sac de 25 kg => 28 jours : 88 N/mm² Dosage à 3,25 l. / sac de 25 kg => 1 jour : 16 N/mm² Dosage à 3,25 l. / sac de 25 kg => 7 jours : 50 N/mm² Dosage à 3,25 l. / sac de 25 kg => 28 jours : 71 N/mm²

Résistance en Flexion - EN 12 390-5 En N/mm²

Dosage à 2,5 l. / sac de 25 kg 6,9 12,6 13,3 Dosage à 3,25 l. / sac de 25 kg 4,5 9,0 9.4 Adhérence sur béton - EN 1542 > 2,0 N/mm² Ref T907 – Gris - Sac de 25kg ;

- Article n°17: Mortier pour le collage des îlots directionnels et les dallages. Couleur gris, sac de 25 kg équivalent au PCI Reparoad bordure collage de bordure ex T903, sac de 25 kg;
- <u>Article n°22</u>: Mortier fibre fonte pour sol, regard et joints de chaussées fortement sollicitées, réouverture au trafic très rapide équivalent au PCI repafast fibre, sac de 25 kg;
- <u>Article n°23</u>: Mortier de réparation fluide pour jointoiement de pavés et travaux urgents avec réouverture au trafic très rapide équivalent au PCI Repafast fluid, sac de 25 kg;
- Article n°24: Béton à prise rapide à sec.

Les échantillons suivants pour le lot n°02 « Fourniture de matériaux béton pour voirie » :

- <u>Article n°1</u>: Bloc de sécurisation empilable 150 cm x 60cm x 60cm « main Artéon » pour manipulation, avec Matrice d'incrustation sur 1 face « NM » ;
- <u>Article n°4</u>: Caniveau PVC 1000 mm x 212 mm grille caillebotis encastrée et clavetée en polyamide, B125 KN (équivalent au modèle Recyfixpro 150 type 01);
- Article n°15.3 : Bordure de trottoir T2 noir foncée (100 x 15 x 25).

Ces échantillons doivent, impérativement, être transmis <u>contre récépissé, avant la date limite de remise</u> des offres à l'adresse suivante :

Centre technique de la Janvraie 95, rue des frères Amieux 44100 Nantes 9h00-12h00 et 13h00-15h45 Téléphone : 02.28.03.47.64 ou 06.85.03.53.78

Les échantillons remis permettront d'apprécier notamment le sous-critère « performance et qualité des échantillons fournis au regard de leur mise en œuvre » (valeur technique de l'offre).

Les échantillons devront :

- être fournis en 1 exemplaire sur une palette filmée,
- porter une étiquette mentionnant le numéro de produit correspondant au BPU, le code produit, la désignation du produit, l'appellation commerciale ainsi que le nom du soumissionnaire.

La remise d'échantillons ne donnera pas lieu à indemnisation.

Les échantillons correspondant aux offres non retenues pourront être repris, en l'état, par les soumissionnaires. Ceux-ci devront donc venir les récupérer au centre technique de la Janvraie, à l'adresse précitée.

Remarque : seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres. Tout pli déposé sera considéré comme une offre.

ARTICLE 5 - Sélection des candidatures et jugement des offres

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont : aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacité économique et financière, capacités techniques et professionnelles

Pour l'ensemble des lots, les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

Critères	Coefficient
Valeur technique de l'offre	40
Performance et qualité des échantillons fournis au regard de leur mise en œuvre	30
Qualité des produits au regard de l'analyse des fiches techniques	10
Prix des prestations, au regard du montant au DQE	55
Valeur environnementale de l'offre, concernant les actions mises en œuvre, dans le cadre de l'exécution du marché, relatives à la réduction de l'impact environnemental (réduction des emballages, réemploi des emballages, véhicules mis en place pour les livraison (Crit'air, normes, motorisation), la démarche pour optimiser les livraisons, sensibiliser et former les conducteurs à l'éco-conduite,)	5

Chaque critère et sous critère sera noté sur 5.

Incohérences constatées dans les prix

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence. C'est le montant ainsi rectifié à partir des documents ci-dessus qui sera pris en considération. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son offre pour la mettre en harmonie avec les mentions du BPU. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

ARTICLE 6 - Documents à produire par l'attributaire

L'acheteur enverra à l'attributaire un courrier listant les documents à produire par celui-ci à des fins de justification de sa non-interdiction de soumissionner conformément aux articles R. 2143-6 et R. 2143-10 du code de la commande publique et de son respect des obligations induites par les dispositions idoines du code du Travail.

Si l'attributaire ne produit ou ne peut produire dans le délai imparti ces documents justificatifs, il sera éliminée en application des dispositions de l'article R. 2144-7 du code de la commande publique.

Dans ce cas, le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires.

Par ailleurs, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'évincer l'attributaire s'il apparaît qu'il tombe sous le coup de l'une des interdictions de soumissionner visées à aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 et suivants du code de la commande publique. Avant qu'il ne prenne sa décision, et conformément aux dispositions de l'article L. 2141-11 du code de la commande publique l'acheteur invitera l'attributaire à prouver que son professionnalisme et sa fiabilité ne peuvent plus être remis en cause et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement. Si les éléments et précisions fournis ne s'avèrent pas concluants, l'attributaire sera exclu.

<u>ARTICLE 7 - Renseignements complémentaires</u>

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats devront transmettre impérativement leur demande écrite 10 jours au plus tard avant la date limite des offres par l'intermédiaire du profil d'acheteur : https://marchespublics.nantesmetropole.fr

Une réponse sera alors adressée depuis le profil acheteur au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

En cas d'interrogations concernant les modalités de dépôt contact.marches@nantesmetropole.fr